

Le fer de lance



LE FER DE LANCE FAIT PEAU NEUVE

DES COMMUNICATIONS EN
TRANSFORMATION!

Semaine pour l'école publique

Site Internet du SERL :
une mine de renseignements !

Réponse à l'intervention :
L'autre visage



MOT DU PRÉSIDENT

Le Fer de lance fait peau neuve!

Durant l'année scolaire 2016-2017, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a entamé une réflexion sur son journal syndical *Le Fer de lance* et plus largement sur les outils de communication avec ses membres. Pour ce faire, un comité communication a été formé. Au terme de ses travaux et après avoir obtenu l'opinion de plus de 300 membres, à la suite d'un sondage, le comité a pu remettre ses recommandations au conseil d'administration du SERL.

Lors de cette consultation, les membres ont très majoritairement signifié leur attachement au *Fer de lance*. L'information qu'ils y retrouvent est jugée pertinente. Ils ont aussi, par la même occasion, suggéré des idées d'articles ou de chroniques que vous pourriez voir apparaître de façon progressive.

Il ressort aussi très clairement, par souci de protection de l'environnement, le souhait de voir le nombre de copies papier diminuer considérablement. Conséquemment, les membres souhaitent que le SERL utilise principalement des outils électroniques comme moyen de diffusion.

C'est donc avec fierté que nous vous proposons le nouveau *Fer de lance*. Celui-ci, avec une présentation graphique résolument plus moderne et plus dynamique, amène un vent de fraîcheur qui, nous en sommes convaincus, suscitera l'intérêt des membres.

Le *Fer de lance*, comme les autres outils de communication entre le SERL et ses membres, sera mis en ligne sur notre site Internet et sur notre page Facebook. De plus, et surtout, il sera envoyé par courriel à celles et ceux qui nous auront fait parvenir leur adresse électronique personnelle.

Ainsi, cela nous permettra de réduire la quantité de papier utilisée pour l'impression de notre journal syndical.

Cela veut donc dire que dorénavant, lorsque le SERL fera parvenir aux membres le *Fer de lance*, celui-ci ne sera imprimé qu'à quelques centaines d'exemplaires et distribué en fonction du nombre d'enseignantes et d'enseignants dans chaque établissement. Ces exemplaires pourront être placés à la vue de tous à certains endroits stratégiques que vous aurez déterminés avec vos collègues.

Bonne lecture!

Le président,
Guy Bellemare



Le Fer de lance fait peau neuve!

2

Site Internet du SERL: une mine de renseignements!

5

Réponse à l'intervention: L'autre visage

6

Mesures: libération enseignante

6

Nouvelle mesure 15025 - Partir du bon pied

7

Semaine pour l'école publique

8

Consultation sur la politique de la réussite éducative

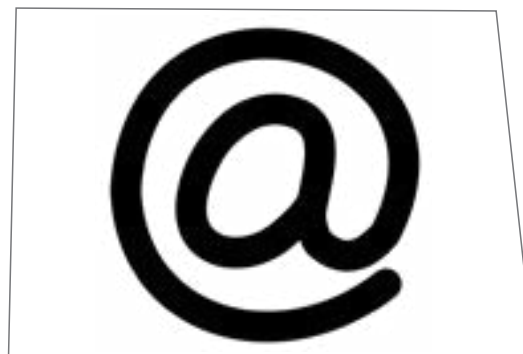
10

Les concours du mouvement **héros** sont lancés!

10

Assurances collectives

11



LE FER DE LANCE volume XX n° 2 • 3 novembre 2017

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075
www.sregionlaval.ca • reception@sregionlaval.ca

RÉDACTION André Arsenault, Guy Bellemare, Julie Bossé,
Justine Dauphinais-Sauvé et Guylaine Martel

COLLABORATION Joanie St-Hilaire

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Joanie St-Hilaire

IMPRESSION SERL

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi: de 8 heures à 17 heures
Vendredi: de 8h 15 à 12 heures et de 13h 15 à 15h 30

Calendrier des activités

QUOI?	QUAND?	HEURE?	OÙ?
Assemblée des déléguées et délégués	7 novembre 2017	16 h 15	Palace
Formation sur les conseils d'établissements (CÉ) - Loi sur l'instruction publique (LIP)	13 novembre 2017	17 h	SERL
Assemblée générale	14 novembre 2017	17 h 15	SERL
Soirée d'information sur les régimes de retraite	22 novembre 2017	17 h	SERL
Soirée d'information pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire	29 novembre 2017	16 h 30	SERL
Assemblée des déléguées et délégués + party de Noël	5 décembre 2017	16 h 15	Château Royal

Chaleurs accablantes de septembre

En septembre dernier, il y a eu plusieurs journées de chaleurs accablantes. Lors de ces canicules, les journées de travail étaient excessivement difficiles et l'enseignement a dû être fait dans des conditions qui n'avaient rien d'optimal.

Des démarches ont été entreprises par le Syndicat auprès de la Commission scolaire de Laval (CSDL). L'objectif de ces interventions étant d'obtenir des directives claires et une procédure commune à toutes les écoles. Cette procédure pourrait contenir les informations suivantes : prendre des pauses plus fréquentes avec les élèves, chercher les endroits frais, s'hydrater plus souvent, etc.

Afin de rendre ces journées plus tolérables pour le personnel des écoles ainsi que pour les élèves, la CSDL pourrait fournir de l'eau fraîche au besoin.

Si vous avez des questions sur la température dans les établissements, soit la chaleur ou le froid, n'hésitez pas à communiquer avec le SERL qui vous outillera dans ces situations.



Recevoir les informations syndicales par voie électronique : comment s'inscrire ?

Les membres qui souhaitent recevoir par voie électronique les informations syndicales diffusées doivent être inscrits sur la liste d'envoi confectionnée par le SERL.

Comment faire ?

En transmettant par courriel
vosre adresse électronique personnelle
au secrétariat du SERL
à l'adresse suivante : reception@sregionlaval.ca

Veillez noter que l'adresse courriel fournie par la Commission scolaire de Laval (CSDL) ne peut être utilisée à cette fin.

Votre adresse courriel sera traitée de façon confidentielle et vous ne recevrez que les communications du SERL.

De plus, en vous inscrivant sur la liste d'envoi, vous contribuez à préserver les ressources en faisant un geste concret pour la planète.

Site Internet du SERL: une mine de renseignements!

Le site Internet du Syndicat est mis à jour régulièrement afin d'indiquer les soirées d'information et de formation, les activités syndicales et les événements proposés par le SERL. De plus, le site Internet du SERL regorge d'informations pertinentes en lien avec vos conditions de travail et la vie syndicale sous tous ses aspects.

Vous trouverez dans les différents onglets des informations utiles et importantes, comme par exemple :

Dans l'onglet « Vie professionnelle » :

- ◆ Loi sur l'instruction publique;
- ◆ Instruction annuelle;
- ◆ Régimes pédagogiques.

Dans l'onglet « Convention collective » :

- ◆ Entente locale (convention collective locale);
- ◆ Entente nationale 2015-2020 (convention collective nationale);
- ◆ Lettres et formulaire pour une demande de congé sans traitement, une procuration, un résumé de certains congés, etc.

Dans l'onglet « Assurances » :

- ◆ Feuillet d'information;
- ◆ Brochure explicative;
- ◆ Information sur les renouvellements d'assurance.

Dans l'onglet « Droits parentaux » :

- ◆ Documents explicatifs sur les droits parentaux, sur la réaffectation ou le retrait préventif, sur le Régime Québécois d'assurance parentale (RQAP);
- ◆ Modèles de lettres pour une demande de congé de maternité, de paternité et d'adoption.

Dans l'onglet « EHDAA » :

- ◆ Formulaire de référence à la direction;
- ◆ Guide du formulaire de référence à la direction.

Dans l'onglet « Environnement » :

- ◆ Outils pédagogiques;
- ◆ Vidéos en lien avec l'environnement.

Dans l'onglet « Perfectionnement » :

- ◆ Plan de gestion relatif au perfectionnement;
- ◆ Annexes à compléter relativement au plan de gestion relatif au perfectionnement.

Dans l'onglet « Précarité » :

- ◆ Trousse d'accueil comportant des informations pertinentes pour une enseignante ou un enseignant en début de carrière.

Dans l'onglet « Santé sécurité » :

- ◆ Formulaire de plainte;
- ◆ Formulaire de symptômes;
- ◆ Registre des accidents du travail (document à compléter en cas d'accident).

Visiter le site Internet permet de vous informer et de connaître les actions entreprises par le SERL.

<http://sregionlaval.ca/>



Réponse à l'intervention: L'autre visage

Dans le cadre de sa présentation au Conseil fédératif de juin 2017, madame Stéphanie Demers donnait ce conseil face à ceux qui affirment qu'il existe une méthode d'enseignement unique qui permet d'aider parfaitement tous les élèves :

« Hurlez et fuyez ».

Madame Stéphanie Demers, professeure du département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec en Outaouais présentait les résultats de ses recherches au sujet de la réponse à l'intervention (RAI). Plusieurs découvertes dans les dernières années ont porté sur le fonctionnement du cerveau humain. Ces découvertes confirment que la façon de traiter l'information est unique à chaque personne.

Dans les prochaines lignes, les conclusions alarmantes de la professeure Demers seront énumérées. Il y a là, plusieurs sources de questionnement. En voici donc l'énumération :

- ◆ Même les défenseurs de la RAI considèrent qu'elle a été utilisée par les autorités éducatives pour remplacer le recours aux services spécialisés, qui sont plus coûteux ;
- ◆ Les élèves qui présentent des troubles spécifiques d'apprentissage sont difficilement identifiés par la RAI et ne reçoivent, conséquemment, pas les services auxquels ils auraient droit ;
- ◆ La RAI fait porter le fardeau de la réussite du programme aux enseignantes et enseignants en insistant sur l'exécution fidèle d'approches pédagogiques dont la validation scientifique pourrait être remise en question ;



- ◆ La RAI fait porter aux enseignantes et enseignants le fardeau du progrès d'élèves éprouvant des difficultés scolaires dont les origines sont multifactorielles et complexes, allant de la pauvreté à des troubles neurologiques, tout en niant les besoins en soutien professionnel spécialisé ;
- ◆ En ce sens et ainsi mise en œuvre, la RAI est une mesure palliative et compensatoire visant à atténuer les effets des compressions sauvages dans les services offerts aux élèves et dans le soutien aux enseignantes et enseignants ;
- ◆ La RAI s'inscrit dans une logique gestionnaire (non éducative) de nouvelle gestion publique qui vise à consacrer le désinvestissement de l'État dans les services publics et la prolétarianisation des gens qui y œuvrent, dénaturant ainsi la mission des institutions publiques et l'autonomie professionnelle qui permettrait de la remplir.

Bonne réflexion !

<http://sregionlaval.ca/rai-presentation-de-2-etudes/>

Mesures: libération enseignante

15374 (15322) anciennement 30322:

Libérations des enseignantes et des enseignants pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par la libération ponctuelle des enseignants, notamment pour le suivi des plans d'intervention, etc.

15375 (Annexe LII, 15323) anciennement 30363:

Libération ponctuelle des enseignantes et des enseignants des classes spécialisées.

15331 anciennement les mesures 30357 et 30059:

Pour l'aide additionnelle aux élèves DAA.

La mesure vise à contribuer à soutenir les enseignantes et les enseignants accompagnant des élèves à risque de décrocher et ayant des besoins particuliers, etc.

Libération enseignante, achat de matériel, etc.

Nouvelle mesure 15025 - Partir du bon pied

MESURE DÉDIÉE

ÉLÉMENTS VISÉS

Cette mesure vise à contribuer au financement d'une ressource de soutien afin d'appuyer l'enseignante ou l'enseignant titulaire dans ses interventions avec ses élèves. En permettant ainsi aux jeunes de partir du bon pied dès le préscolaire¹ et la première année du primaire.

- ◆ À la maternelle 5 ans :

L'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource technique à raison d'une journée par semaine. Cette ressource² peut notamment seconder l'enseignante et l'enseignant dans des activités visant le développement de la motricité fine, les habiletés sociales et l'éveil à la lecture. Ainsi que dans des activités ludiques visant le développement et l'éveil à l'apprentissage.

- ◆ En première année du primaire :

L'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource enseignante ou professionnelle additionnelle² deux journées par semaine. Comme les enfants n'ont pas tous le même niveau de développement lorsqu'ils entrent en première année, ce soutien peut permettre de mieux dépister les difficultés émergentes et de fournir le soutien nécessaire dès le début de la scolarisation.

FORMULE D'ALLOCATION :

Allocation pour la maternelle 5 ans (a priori) :
 $11\,080 \$ \times \text{Nombre d'écoles-bâtiments considérées}$

Allocation pour la 1^{ère} année du primaire (a priori) :
 $33\,120 \$ \times \text{Nombre d'écoles-bâtiments considérées}$

NORMES D'ALLOCATION

1. L'allocation comprend un montant pour la maternelle 5 ans et un montant pour la première année du primaire. L'enveloppe disponible totalise 86,2 m\$ pour l'année scolaire 2017-2018.

2. Pour la maternelle 5 ans : Les écoles-bâtiments scolarisant des élèves de la maternelle 5 ans au 30 septembre 2016 sont considérées pour le calcul.

3. Pour la première année du primaire : Les écoles-bâtiments scolarisant des élèves de la première année du primaire au 30 septembre 2016 sont considérées pour le calcul.

Cette allocation est dédiée aux établissements scolaires. Ces derniers doivent utiliser les sommes pour financer les éléments prévus. La commission scolaire pourra répartir les montants entre les établissements ciblés pour l'application de cette mesure. Par contre, l'établissement a le choix des moyens qu'il entend déployer pour répondre aux besoins de ses élèves. Une reddition de comptes sera faite par l'établissement scolaire à la commission scolaire qui en fera état globalement au Ministère, pour que celui-ci s'assure que les sommes ont été utilisées aux fins spécifiées dans cette mesure. Une utilisation à des fins non prévues pourra faire l'objet d'une récupération par le Ministère. La forme et les modalités seront annoncées au début de l'année scolaire.

4. Considérant la nature spécialisée de leurs services et leur modèle de financement adapté, les bâtiments, offrant des services régionaux et supra régionaux de scolarisation à plus de 90 % de ces élèves, ne sont pas retenus dans le calcul de l'allocation. Également, les établissements appartenant au MSSS (codes 850 à 899 dans GDUNO) ne sont pas retenus dans le calcul de l'allocation.

5. Les allocations découlant de cette mesure sont transférables à l'une ou l'autre des mesures du regroupement 15020 – Soutien à la persévérance.

¹Y compris les élèves de la maternelle 4 ans.

²L'établissement a le choix du type de ressource qui appuiera l'enseignant titulaire.

Téléchargez un document complet sur les différentes mesures en cliquant sur le lien suivant :

<http://sregionlaval.ca/projet-de-regles-budgetaires-pour-lannee-scolaire-2017-2018/>

Semaine pour l'école publique

Dans le cadre de la Semaine pour l'école publique (SPEP), Monsieur Philippe Laprise, porte-parole, a visité une classe de l'école Mont-de-la-Salle de la Commission scolaire de Laval (CSDL). Plusieurs représentantes et représentants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval, de la Fédération autonome de l'enseignement, des médias ainsi que de la CSDL étaient présents.

Le thème de la SPEP cette année était « *Célébrons l'alphabétisation. Savoir, c'est pouvoir* »

C'est avec brio que madame Véronique Gaudet a relevé le défi de dispenser un cours en présence de monsieur Laprise et d'une dizaine d'adultes.

Durant les activités pratiques, Monsieur Laprise a circulé et en a profité pour échanger avec les élèves. Les jeunes étaient contents de pouvoir prendre un « *selfie* » avec le porte-parole de la SPEP à la fin de la période.

Tout au long de sa visite à l'école Mont-de-la-Salle, Monsieur Laprise s'est montré avenant, drôle et très généreux. C'était un bel événement qui célébrait l'importance de l'école publique ainsi que l'implication du personnel enseignant.

Nous en profitons pour souligner l'excellent travail des enseignantes et enseignants des écoles publiques.

Merci de croire en l'école publique !



Bourse Jeune raccrocheuse

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a remis sa Bourse Jeune raccrocheuse à Madame Véronique Lécuyer, lors de la réunion du Conseil fédératif, tenue à Gatineau, le 26 octobre 2017. Par l'octroi de cette bourse d'une valeur de 2 000 \$, la FAE espère aider la lauréate à décrocher un diplôme d'études professionnelles (DEP) comme assistante dentaire.

Âgée de 28 ans, Véronique Lécuyer respire la détermination et suscite l'admiration lorsqu'elle raconte son parcours de vie. Adolescente, elle vit plusieurs difficultés personnelles et scolaires, sans savoir qu'elle a un trouble du déficit de l'attention (TDA). Son taux d'absentéisme étant alors trop élevé, elle est expulsée de l'école et se retrouve sur le marché du travail. Mère à 19 ans pour la première fois, elle aurait aimé retourner à l'école, mais la situation familiale difficile dans laquelle elle se trouve l'en empêche. Elle décide alors de se consacrer à sa famille, qui s'agrandit avec la naissance de trois autres enfants. Peu à peu, ses problèmes se règlent et l'idée de retourner à l'école pour elle et le bien de ses enfants, refait surface. Elle décide alors de raccrocher et depuis, elle enchaîne les succès.

« Je suis plus que jamais déterminée à terminer mes études. C'est donc très agréable d'être reconnue pour ça », souligne la lauréate qui vient de recevoir son diplôme d'études secondaires (DES). Elle témoigne d'une grande reconnaissance pour son enseignante de français, qui a

soumis sa candidature. « C'était la matière dans laquelle j'avais le plus de difficulté et elle m'a vraiment aidée à avoir confiance en moi. Je n'ai jamais eu d'aussi bonnes notes en français, qui sont bien au-dessus de 60 %! C'est aussi elle qui m'a donné le goût d'obtenir mon DES et qui m'a fait comprendre l'importance de ce diplôme, même si je n'en avais pas besoin pour aller faire mon DEP », précise cette mère de quatre enfants, bientôt cinq.



Madame Véronique Lécuyer, lauréate, accompagnée de son enseignante de français, Madame Marie-Josée Couture

Consultation sur la politique de la réussite éducative

C'est à l'aube des vacances d'été, soit le 21 juin dernier, au moment où les enseignantes et les enseignants travaillaient à terminer leur année scolaire, que le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a présenté la Politique de la réussite éducative (PRÉ).

Du 5 au 18 novembre, une consultation électronique destinée à l'ensemble des membres se tiendra. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) veut connaître ce que

les enseignantes et les enseignants pensent de certaines annonces du ministre, ce qui permettra de préciser la position de la FAE sur certains enjeux.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) invite ses membres à participer en grand nombre.

Les concours du mouvement héros sont lancés !

Vous aurez, de nouveau cette année, l'occasion de participer avec vos élèves aux concours du mouvement **héros**.

Le premier concours est intitulé : « *Tous héros, unis dans la différence* ». Vous êtes invités à mener un projet ou une action avec un élève, en groupe classe ou par école, pour lutter contre le racisme ou toute forme de discrimination et ainsi, favoriser l'ouverture aux autres. Ce projet ou cette action devra aussi mettre de l'avant une ou plusieurs valeurs **héros***. En plus d'une certification **héros**, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les écoles gagnantes de même que plusieurs prix d'une valeur totale de 5 000 \$.

Le second concours est intitulé : « *La Grande rédaction* ». Ce dernier s'adresse particulièrement aux élèves de secondaire 4 et 5, de l'Éducation des adultes ou encore ceux qui sont inscrits dans un parcours de formation axé sur l'emploi. Ayant comme thème « *Les idées voyagent plus loin en liberté* », vos élèves sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur l'une des cinq

valeurs **héros***. Un jury de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec choisira les gagnantes ou gagnants. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de deux jours au quotidien *La Presse* ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Les deux concours se déroulent jusqu'au 26 mars 2018. Tous les détails de même que les formulaires de participation se trouvent au www.lafae.qc.ca/heros ou encore sur la page Facebook « Mouvement héros – FAE »

* Les valeurs **héros** sont : **humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture, solidarité.**

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la responsable, madame Guylaine Martel, au 450 978-1513.



Assurances collectives

conditions de renouvellement en vigueur le 1er janvier 2018

Résumé des taux par période de 14 jours*

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2017 **	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2018 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
i) 10 000 \$	0,42 \$			0,31 \$		-26,2%
ii) 25 000 \$	1,05 \$			0,78 \$		-26,2%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)	0,70 \$			0,53 \$		-24,3%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
Salaire de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)	0,881%		0,906%			3,1%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
- Individuelle	35,79 \$		36,59 \$			2,2%
- Monoparentale	52,26 \$		53,44 \$			2,2%
- Familiale	86,09 \$		88,02 \$			2,2%
- Maladie 2						
- Individuelle	47,88 \$		48,95 \$			2,2%
- Monoparentale	72,19 \$		73,80 \$			2,2%
- Familiale	117,10 \$		119,73 \$			2,2%
- Maladie 3						
- Individuelle	63,42 \$		64,84 \$			2,2%
- Monoparentale	95,39 \$		97,53 \$			2,2%
- Familiale	152,06 \$		155,47 \$			2,2%

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut: Actif < 63 ans
 Salaire: 70 000 \$
 Montant d'assurance vie: 25 000 \$

Assurance maladie :	Maladie 1		
	Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **	
PROTECTION	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	60,56 \$	61,82 \$	1,26 \$
Monoparentale	77,03 \$	78,67 \$	1,64 \$
Familiale	110,86 \$	113,25 \$	2,39 \$
Exemple	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$

	Maladie 3		
	Régime au 01/01/2017 **	Renouvellement au 01/01/2018 **	
	Coûts	Coûts	Variation
	88,19 \$	90,07 \$	1,88 \$
	120,16 \$	122,76 \$	2,60 \$
	176,83 \$	180,70 \$	3,87 \$
	24,77 \$	25,23 \$	0,46 \$

*La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

** Il y a un congé de primes partielles applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

Le **fer** de lance



ARRIÈRE-COURS

Allez lire le nouveau Fer de lance
en ligne au :

<http://sregionlaval.ca>

<https://www.facebook.com/sregionlaval>



Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood
Laval, Qc H7N 4B2

450-978-1513

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h à 17 h

Vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 15 h 30

CONCOURS VOYAGE DE RÊVE AVEC LA CAPITALE EXCLUSIF AUX MEMBRES

Participez en nous demandant une soumission
ou en nous laissant vos dates de renouvellement

partenaires.lacapitale.com/fae 1 855 441-6016

À GAGNER

CRÉDIT-VOYAGE
DE 5 000 \$¹




La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. 1. Détails et règlement disponibles au partenaires.lacapitale.com/fae. Le concours se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique.